

AVIS 19/03

Adaptations tarifaires au 1er février 2020

Avis approuvé le 16/10/2019 par procédure écrite.

1. INTRODUCTION

Le Comité Consultatif pour les Voyageurs Ferroviaires (appelé ici « le Comité ») a été invité le 9 septembre 2019 par la SNCB à une présentation des propositions d'adaptations tarifaires au 1er février 2020.

La SNCB a fait savoir qu'elle souhaite connaître l'avis du Comité pour le 21 octobre 2019, avant l'approbation finale de ses propositions par son Comité de Direction et par son Conseil d'Administration.

Le présent avis a été rédigé sur la base de la présentation effectuée par la SNCB et des remarques émises par les membres présents du Comité. Il a été soumis pour approbation par procédure écrite à l'ensemble des membres du Comité en date du 16/10/2019.

A noter que le présent avis se prononce exclusivement sur les propositions d'adaptations tarifaires au 1^{er} février 2020 formulées par la SNCB. Le Comité va entamer des travaux dans un avenir très proche sur sa vision d'une politique tarifaire qui reprendra une série de propositions en la matière.

Le Comité tient à rappeler qu'il apprécie la volonté de la SNCB de le consulter avant la décision finale.

Ceci permet à la SNCB d'entendre le point de vue du Comité et le cas échéant de modifier les propositions initiales avant toutes décisions finales. A ce titre, le Comité se réjouit que ses remarques émises l'année passée dans son avis 18/05 notamment sur les Pass et la Key Card ont été acceptées.

2. EVALUATION GLOBALE DU COMITÉ

Le contrat de gestion 2008-2012 conclu entre l'Etat et la SNCB toujours en application (Version consolidée du 17/01/14 après quatrième avenant), permet des adaptations tarifaires en fonction des résultats de la ponctualité et de l'évolution de l'indice santé.

Le Comité prend acte de l'augmentation moyenne de 2,87% pour les cartes train trajet et les cartes train scolaires, vu l'augmentation de l'indice santé (1,87% de juin 2018 à juin 2019) et vu la réalisation des objectifs de ponctualité sur la période allant de juillet 2018 à juin 2019 (moyenne de 87% en ponctualité globale pondérée, valeur confirmée par le SPF Mobilité et Transports), ainsi que de l'augmentation moyenne de 1,87% pour l'ensemble des autres titres de transport.

Le Comité constate que les augmentations tarifaires sont conformes aux dispositions des articles 14, 15 et 16 du contrat de gestion précité.

3. REMARQUES DU COMITÉ

Concernant certaines propositions formulées par la SNCB relatives aux adaptations tarifaires pour le 1er février 2020, le Comité tient à émettre les remarques suivantes:

- Si l'augmentation des prix globales est conforme au contrat de gestion (2,87% = Indice santé + 1% si respect des objectifs de ponctualité, cf. ci-dessus), le Comité estime que certains produits connaissent une augmentation conséquente : la KeyCard augmente de 12% et passe à 3€ le trajet ou encore Railease qui augmente de 25%
- Si l'augmentation des tarifs « carte train scolaire » est conforme au contrat de gestion le Comité estime toutefois que ce n'est pas un bon signal envoyé aux jeunes utilisateurs, notamment dans le cadre des mobilisations climatiques des étudiants en cours depuis de nombreux mois dans notre pays.
- Une attention particulière devrait être apportée aux Seniors. Le Comité demande que soit examinée la mise en vente d'une formule Pass pour les Seniors. A ce titre le Comité réitère sa demande de créer d'un nouveau titre de 5 aller & retour (au prix de 5 A&R aux conditions seniors)
- Le Comité est demandeur de la réinstauration d'une formule pour les petits groupes (« Multi Pass »). Une telle formule permettrait, selon le Comité, d'offrir dans certains cas une alternative plus intéressante que le recours à la voiture.
- Durant sa présentation, la SNCB a rappelé qu'elle entendait encourager le basculement des billets papiers vers des formats digitaux. Le Comité tient à rappeler qu'il estime que la SNCB doit continuer à offrir des billets en format papier. Le voyageur doit avoir le choix du format de son titre de transport. D'autant plus que nombres de difficultés nous ont été relayés lors du contrôle des billets digitaux.